

# FICHE IDEE N° : 5

## EMBELLISSEMENT DE LA TRAVERSEE DE BRIOLLAY – RD 52

### DEFINITION :

*« On peut faire de la fauche raisonnée mais pas de l'en herbage déraisonnée »...*

En effet, on constate - *pendant la période estivale* - que les bas-côtés de notre voie sont entretenus régulièrement, sur une petite largeur devant l'alignement des arbres et laisser en herbes hautes entre les arbres et dans les fossés sauf au moment des « fêtes locales » où un soin particulier est apporté.

Ce constat ne montre pas un bon « accueil » de notre village mais plutôt, une « situation négligée » qui ne rend pas les visites agréables et l'envie de s'arrêter mais plus tôt, fait état de « commentaires peu honorifiques », pour le personnel communal, lorsqu'il y a un défaut d'entretien (*exemple actuellement : le parterre près de la pharmacie, sous le panneau d'informations, a presque plus d'herbes que de fleurs*).

Aussi, afin de développer – *pendant toute cette période* - le tourisme sur notre commune et de permettre un meilleur accueil des visiteurs ; il serait intéressant d'embellir notre traversée de bourg - route RD 52 – du pont de Soulaire&Bourg au pont du Loir, puisque nous sommes sur la « route touristique des bords de Sarthe » (*dixit les panneaux de signalisation routière*).

### REALISATION :

D'une façon générale, il faut : désherber, nettoyer, entretenir et requalifier les espaces pour les rendre agréables et faciles d'entretien. Un emploi complémentaire de personnel peut se faire en ces périodes par des emplois jeunes de types : « job d'été ».

De plus, les ilots centraux goudronnés doivent toujours être nets et sans mauvaise herbe (*même si c'est le Département qui entretien... un passage communal régulier et complémentaire n'est pas interdit*).

Ainsi, en complément des projets programmés de pistes piétonnes et/ou cyclables le long de cette voie, on pourrait dès maintenant prévoir :

#### A droite de la route, en direction d'Angers :

- La création d'un espace planté, entre la piste cyclable venant de Vêrigné et le muret du perré du pont de Soulaire & Bourg (*à droite de celui-ci*) ce qui éviterait d'entretenir les herbes folles,
- Mettre en place (*là*) un gros bac fleuri (*ou avec arbre tige fleuri*), en bois de type palette (*il y a un bon exemple sur Tiercé*), près du pont de la Sarthe (*marquage des limites du bourg : « bienvenue »*),
- Améliorer l'espace planté où se trouve le bateau de pêche (*près du garage*) qui est un peu abandonné actuellement et en délimitant et traitant le sol de la piste cyclable jusqu'aux terrains de pétanque (*rond point*),
- Réaliser un long parterre de rosiers nains (*dito centre de Vêrigné*) en bas côté de la route, en limite de la pelouse du garagiste,
- Faciliter un passage piéton entre le garage et le début du chemin piéton qui va vers le rond point du centre commercial,
- Entretien des arbustes du carrefour du garage (*difficulté en sortant du stop de voir à droite en direction d'Angers – parfois...*),

- Réaliser de longs parterres, entre la voie et le chemin piétonnier, dans l'alignement des arbres, tout en laissant une bande de pelouse le long de la voie (*facile à faire en tondeuse portée et évitant un désherbage entre les arbres et au-delà*)... mettre des végétaux (*méditerranéens*) sans entretien sauf annuel ... cela du carrefour du garage au rond point du centre commercial,
- Redéfinir l'arrivée du chemin piétonnier au niveau de ce rond point, en supprimant la plateforme en béton de l'ancien abri bus (*angles dangereux*) et en retraitant le sol à cet endroit (*faire un passage piéton pour rejoindre l'allée de la boulangerie... le passage actuel est trop éloigné du rond point...*),
- Réaliser de longs parterres, le long de la voie, de ce rond point au carrefour du stade, dans l'alignement des arbres, tout en laissant une bande de pelouse le long de la voie (*facile à faire en tondeuse portée et évitant un désherbage entre les arbres et ne laissant que le fossé à faire à la débroussailleuse aussi souvent qu'utile*)... mettre des végétaux (*méditerranéens*) sans entretien sauf annuel ou des rosiers nains (à l'image de centre de Vérigné),
- Maintenir un bon entretien des espaces verts jusqu'au pont du Loir y compris les pieds de murs des riverains, près du stade,
- Mettre en place un gros bac fleuri (*ou avec arbre tige fleuri*), en bois de type palette, près de la descente au Loir ou près du stade (*marquage des limites du bourg : « au revoir »*),

#### A droite de la route, en direction de Tiercé :

- Mettre en place (*près du parking de l'ancien restaurant « Maxim's », après le pont du Loir, panneau Briollay*) un gros bac fleuri (*ou avec arbre tige fleuri*), en bois de type palette (*marquage des limites du bourg : « bienvenue »*),
- Maintenir un bon entretien des espaces verts du pont du Loir (*y compris les pieds de murs du perré et des riverains*) jusqu'au carrefour de la route de Pêchevêque,
- Réaliser un long parterre de rosiers nains (*dito centre de Vérigné*) en bas côté de la route, à la hauteur du champ jusqu'aux premières maisons,
- Réaliser de longs parterres, depuis ces maisons jusqu'au chemin piétonnier qui va vers le lotissement (*passage piétons*), en bordure de la route, tout en laissant une bande de pelouse le long de la voie (*facile à faire en tondeuse portée*) ... mettre des végétaux (*méditerranéens*) sans entretien sauf annuel,
- Maintenir un bon entretien des espaces verts jusqu'à la route d'accès au centre commercial (*en particulier le talus anti bruit*),
- Réaliser un long parterre de rosiers nains (*dito centre de Vérigné*) en bas côté de la route, depuis cette voie d'accès jusqu'au rond point,
- Réaliser un parterre fleuri sous l'arbre de l'espace vert, du passage piéton de la route de Soucelles,
- Mettre en place (*près du parking du restaurant « l'Estaminet »*) un ou deux gros bac fleuri (*ou avec arbre tige fleuri*), en bois de type palette (*marquage des limites de stationnement : « restaurant et boîte à pain-pizza-fromage »*) après avoir requalifié l'état du sol (*nids de poules, voire un enrobé continu et piste cyclable - piétonne*),
- Réaliser de longs parterres, depuis le carrefour de la route de la Tour (*vers Guichardière*) jusqu'au chemin piétonnier qui va vers Vérigné (*pont de la Sarthe*), en bordure de la route, tout en laissant une bande de pelouse le long de la voie (*facile à faire en tondeuse portée*) ou selon piste cyclable future ... mettre des végétaux (*méditerranéens*) sans entretien sauf annuel et des rosiers nains (*ne laissant que le fossé à faire à la débroussailleuse aussi souvent qu'utile*) ... le tout, en tenant compte du projet de piste cyclable « Loir Vélo » évoqué,

- Mettre en place un gros bac fleuri (*ou avec arbre tige fleuri*), en bois de type palette, avant la piste cyclable vers Vérigné, face au pont de la Sarthe (*marquage des limites du bourg : « au revoir »*),

P.S. : Tous ces parterres (*en bande étroite*) recouverts de copeaux de bois ou autres, ne nécessitent que peu d'entretien en fonction des végétaux.

#### **FINANCEMENT :**

La Commune peut par son « budget participatif » - *et ensuite, par ses « budgets de fonctionnement et d'investissement »* - prendre en charge ces dépenses qui sont d'intérêt public dans une volonté communale de développer le tourisme et l'accueil des visiteurs.

Merci de votre attention et bon courage dans la poursuite de vos actions et votre volonté de bien faire dans l'intérêt collectif et le développement touristique de Briollay.